

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS : rentrée scolaire 2021

Modalités et mise en œuvre du nouveau dispositif Calendrier du dépôt des dossiers

Personnels d'enseignement, d'éducation du second degré et psychologues de l'Éducation Nationale, vous êtes confrontés à des difficultés ? Pour y faire face, vous souhaitez trouver des réponses, faire des choix, être accompagnés.

La circulaire NS 2020-14 second degré vous concerne*.

Pour vous aider, voici un calendrier :

Postes Adaptés de Courte et de Longue Durée (PACD-PALD)

PACD : durée d'1 an renouvelable 3 fois

PALD : durée de 4 ans et peut être renouvelée

Dépôt des dossiers **avant le 23 novembre 2020** auprès du chef d'établissement

Groupe de travail prévu **le 16 février 2021** pour la décision d'octroi des PACD-PALD

Prendre contact avec nos commissaires paritaires académiques lors du dépôt d'un dossier de PACD ou PALD. Votre situation sera examinée lors du GT où siègent nos élu-es

06 79 47 08 94 / 07 68 06 76 64
ou par mél à capanantes@snuiep.fr

Mesures de prévention et d'accompagnement

Sont concernés :

- **les aménagements du poste de travail pour les personnels confrontés à une altération de la santé.**

Les demandes peuvent être effectuées toute l'année, mais certains aménagements ne peuvent pas être immédiatement mis en œuvre.

Prendre contact avec le médecin de prévention qui émettra un avis sur l'opportunité de l'aménagement demandé.

- **les aménagements du poste de travail des personnels en situation de handicap**

Certaines demandes pourront être étudiées en dehors des dates arrêtées, mais uniquement à titre exceptionnel. Ces aménagements destinés à compenser tout ou partie du handicap peuvent être de différentes natures.

Dépôts des demandes d'allègement de service

Avant le **29 janvier 2021**, le dossier doit être transmis sous couvert du chef d'établissement.

*Dans tous les cas, il convient de consulter l'intégralité de la circulaire, les annexes, les fiches à remplir, la lettre au médecin traitant. Ces documents sont consultables sur notre site www.nantes.snuiep.fr